Jeu Mon Espace Docteur - Salon Baby

1. Organisation du Jeu

La Société Nestlé France, SAS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 542 014 428, ayant son siège social au 34-40 rue Guynemer, 92130, Issy-les-Moulineaux (ci-après dénommée la « Société Organisatrice »), organise du 17 octobre 2026 au 9 novembre 2026 inclus, un jeu sans obligation d'achat intitulé Jeu Mon Espace Docteur - Salon Baby (ci-après dénommé le « Jeu »).

Ce Jeu se déroulera exclusivement lors du Salon Baby 2026, à l'Espace Champerret, situé au 6 rue Jean Oestreicher, 75017 Paris, les 17 et 18 octobre 2026, puis au Lille Grand Palais, situé au 1 boulevard des Cités Unies, 59777 Lille, les 7 et 8 novembre 2026.

2. Conditions de participation

Ce Jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine (Corse comprise), à l'exclusion des membres du personnel de la Société Organisatrice et ceux de la société gestionnaire du Jeu, ainsi que des membres de leur famille.

3. Annonce du Jeu

Le Jeu sera annoncé sur le stand Guigoz® au moyen d'une affiche comportant un QR code. Les participants pourront accéder à la page de participation au Jeu en scannant ce QR code avec leur smartphone.

4. Dotations mises en jeu

À l'issue du quiz et après validation de sa participation via le formulaire dédié, le participant accède à une roue de gain permettant de déterminer instantanément la dotation attribuée. Chaque participant est limité à une (1) seule dotation, correspondant au résultat obtenu sur la roue. Les dotations sont attribuées selon les disponibilités.

Les dotations susceptibles d'être attribuées via la roue de gain sont les suivantes : un stylo Guigoz®, une planche de stickers Guigoz®, un carnet Guigoz®, un bavoir Guigoz®, un tote bag Guigoz® ou des bons de réduction, dans la limite des stocks disponibles.

Le gagnant ne pourra prétendre obtenir la contre-valeur en espèces de la dotation gagnée ou demander son échange contre d'autres biens ou services.

La dotation est nominative, non commercialisable et ne peut pas être attribuée ou cédée à un ou des tiers.

5. Modalités de participation au Jeu

Pour participer au Jeu, le participant doit :

- Scanner le QR code présent sur le stand Guigoz®, lequel le redirigera vers la page de participation.

La participation au Jeu est exclusivement réservée aux visiteurs présents sur le stand Guigoz® les 17 et 18 octobre 2026 à Paris et les 7 et 8 novembre 2026 à Lille, pendant les heures d'ouverture du salon.

- Jouer à un quiz
- Puis valider leur participation en remplissant l'ensemble des champs obligatoires proposés du formulaire (notamment nom, prénom, adresse postale et adresse électronique). Ces informations doivent être correctes et complètes afin de permettre la délivrance de la dotation en cas de gain.

Pour participer au Jeu, le participant doit :

- cocher la case « j'ai lu et j'accepte le règlement »

- puis valider son inscription.
- La participation sera prise en compte au moment où la personne valide son inscription.

Les participants sauront immédiatement s'ils ont gagné.

Une seule participation par foyer (est considéré comme foyer un individu ou un groupe d'individus domiciliés dans un même logement [même nom, même adresse postale ; une seule adresse électronique par foyer OU un seul numéro de téléphone mobile par foyer]) sera acceptée.

Toute inscription, incomplète, frauduleuse et/ou non conforme au présent règlement, et/ ou comportant des informations inexactes ne pourra être prise en compte et entraînera la nullité de la participation.

Si la Société Organisatrice décèle une ou plusieurs participations frauduleuses de la part d'un participant, elle se réserve le droit de le contacter par email pour l'informer que cette participation frauduleuse ne sera pas prise en compte.

A titre d'exemple, seront considérées comme des participations frauduleuses :

- Utilisation du même nom, du même prénom, de la même adresse postale, de différentes adresses mails, de différents numéros de téléphones

Cette liste n'est pas exhaustive.

Tout participant ainsi disqualifié ne pourra prétendre à aucune dotation. La Société Organisatrice se réserve alors le droit de remettre en jeu la dotation qui lui aurait été indûment attribuée.

La Société Organisatrice se réserve le droit de procéder à toutes vérifications nécessaires concernant l'identité et le domicile des gagnants. Toute fausse déclaration entraîne automatiquement l'élimination du gagnant.

6. Détermination des gagnants

Les instants gagnants qui déclenchent l'attribution d'une des dotations à un participant sont prédéterminés de façon aléatoire.

Ces instants gagnants sont « ouverts ». Est ainsi déclaré gagnant un participant qui joue au moment de l'instant gagnant (date, heure, minute, seconde du serveur du Jeu) ou, si aucun participant ne joue à ce moment, le participant qui joue le premier après cet instant gagnant.

Il ne sera attribué qu'une seule dotation par foyer (même nom, même adresse ; une seule adresse électronique par foyer) pendant toute la durée du Jeu.

7. Modalités d'obtention de la dotation

Les gagnants recevront leur dotation sur place, après validation de leur participation au Jeu conformément au présent règlement et après avoir tourné la roue.

8. Acceptation du règlement et accès au règlement

8.1. Acceptation du règlement

La participation à ce Jeu entraîne l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

Toute fraude, tentative de fraude ou non-respect du présent règlement entraînera la disqualification immédiate et automatique de son auteur, la Société Organisatrice se réservant, le cas échéant, le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

L'utilisation de robots ou tous autres procédés similaires est proscrite, la violation de cette règle entraînant l'élimination de son auteur, pour toute la durée du Jeu.

8.2. Accès au règlement

Pour participer au Jeu, les participants sont invités à scanner un QR code les redirigeant vers le mini-site du Jeu hébergé sur la plateforme Qualifio. Le présent règlement est librement accessible sur le mini-site pendant toute la durée du Jeu et demeure à l'adresse suivante : https://nestlefr.qualifioapp.com/quiz/1860872_3080/laboratoires-guigoz-salon-baby-2026.html ou directement sur le site Guigoz® à l'adresse suivante : https://www.guigoz.fr/reglements-jeux-concours.

Annulation / Modification du Jeu

La Société Organisatrice se réserve le droit d'annuler, de reporter, de prolonger, d'écourter ou de modifier partiellement ou en totalité la présente opération en cas de force majeure ou en cas de circonstances exceptionnelles indépendantes de sa volonté.

Si au terme du Jeu, l'ensemble des dotations n'a pas été attribué, la Société Organisatrice se réserve le droit de prolonger le Jeu.

Toute modification du règlement fera l'objet d'un avenant et d'une information auprès des participants.

9. Contestation et réclamation

En cas de contestation ou de réclamation relative à l'interprétation du présent règlement, pour quelque raison que ce soit, les demandes devront être transmises dans un délai de quatre mois maximum après la clôture du Jeu à l'adresse suivante : "Service Consommateur - Laboratoires Guigoz - Jeu Mon Espace Docteur - Salon Baby - 34-40 rue Guynemer - 92130 Issy-les-Moulineaux ".

10. Responsabilité liée à l'utilisation du réseau Internet

Il est expressément rappelé qu'Internet n'est pas un réseau sécurisé. La Société Organisatrice ne saurait donc être tenue pour responsable de la contamination par d'éventuels virus ou de l'intrusion d'un tiers dans le système du terminal des participants au Jeu.

La Société Organisatrice mettra tout en œuvre pour permettre l'accès au site du Jeu.

Pour autant elle ne saurait être tenue pour responsable en cas de dysfonctionnements du réseau Internet indépendant de sa volonté.

11. Protection des données personnelles

Les données personnelles collectées sont nécessaires à l'organisation du Jeu et notamment à la prise en compte de la participation et à l'attribution des dotations aux gagnants. Elles sont exclusivement destinées à la Société Organisatrice dans le cadre du Jeu et ne seront pas utilisées à d'autres fins, sauf accord des participants.

Elles seront conservées pendant la durée nécessaire à la gestion du Jeu, soit 12 mois après la fin de ce dernier, sauf pour les personnes ayant consenti à recevoir des offres spéciales et des informations sur Les Laboratoires Guigoz® et des autres marques de Nestlé® en France (https://www.nestlegoodnest.com/fr/nestle-marques), sur la base de ses préférences. . Dans le cadre de leur traitement, ces données pourront être transmises à des sous-traitants situés hors de l'Union Européenne. Pour en savoir plus, les participants peuvent consulter la « Politique Nestlé sur la Protection des Données Personnelles ». Conformément à la réglementation, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des informations les concernant qu'ils peuvent exercer en écrivant à 34-40 rue Guynemer - 92130 Issy-les-Moulineaux. En cas de réclamation non résolue

directement avec la Société Organisatrice, les participants peuvent s'adresser à la CNIL (https://www.cnil.fr/fr/plaintes).

12. Loi applicable

Ce Jeu et le présent règlement sont soumis à la loi française.

Jeu sans obligation d'achat, organisé du 17 octobre 2026 au 9 novembre 2026. Règlement complet disponible pendant toute la durée du Jeu et demeure à l'adresse suivante : https://nestlefr.qualifioapp.com/quiz/1860872_3080/laboratoires-guigoz-salon-baby-2026.html ou directement sur le site Guigoz® à l'adresse suivante : https://www.guigoz.fr/reglements-jeux-concours.